Ondes URBAINES
VILLES FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

jeudi 08 Avril 2021 - n°296

Agenda - Notez bien !
Institutions - Réunion autour du Premier Ministre sur la situation sanitaire
Institutions - Réunion du Conseil d'administration de Villes de France
Sécurité-prévention - Entretien entre Caroline Cayeux et Frédéric Veaux, DGPN
Environnement - Focus sur… la transition écologique dans les Villes de France : Trois questions à Frédéric Leturque
Finances - La répartition 2021 des dotations de l'Etat est en ligne
Aménagement du territoire - Le Sénat adopte le projet de loi portant réforme de la formation des élus locaux
Environnement - Nouveau guide du CEPRI à destination des élus locaux sur le risque inondation
Attractivité - Le Prix Territoria 2021 est lancé
Institutions - Découvrez le dernier rapport annuel de l'Observatoire SMACL

AGENDA

Notez bien !

Mardi 18 mai 2021 (14h00-16h00)
Groupe de travail sur la Sécurité
Visioconférence

Mercredi 2 juin 2021 (14h30-17h30)
Groupe de travail sur la Transition écologique
Visiconférence

Mercredi 23 juin 2021
Conseil d'Administration de *Villes de France*
Visioconférence

Mercredi 7 juillet 2021
Réunion du Réseau des Directeurs de Cabinet de *Villes de France*
Blois

Jeudi 8 et vendredi 9 juillet 2021
Congrès de *Villes de France*
Blois

Mardi 21 et mercredi 22 septembre 2021
Innopolis Expo (*Villes de France* est partenaire)

Jeudi 23 septembre 2021 (10h00-12h00)
Groupe de travail Numérique

INSTITUTIONS

Réunion autour du Premier Ministre sur la situation sanitaire

Vendredi dernier, le Premier Ministre a souhaité réunir les Présidents des associations d'élus pour faire un point de situation sur la crise sanitaire. Autour du Premier Ministre, Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires, Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale, Amélie de Montchalin, Ministre de la fonction publique, Emmanuelle Wargon, Ministre du Logement et Gabriel Attal, Porte-Parole du Gouvernement étaient également présents.

Caroline Cayeux, Présidente de *Villes de France*, a souligné la qualité et la constance des échanges avec le Ministère de la Cohésion des Territoires, et sa ministre en particulier.
Elle a souhaité également que des consignes nationales sans ambiguïté puissent être données aux ARS avec lesquelles ils subsistent des difficultés.
La Présidente de *Villes de France* a rappelé l'engagement des collectivités territoriales dans la campagne de vaccination tout en rappelant la nécessité d'engager un travail sur la prise en charge des couts pour les collectivités.
Enfin, elle a souhaité évoquer quelques les pistes pour accompagner la reprise quand la 3ème vague de l'épidémie sera passée en rappelant la disponibilité de *Villes de France* dans ce travail de co-construction.

INSTITUTIONS

Réunion du Conseil d'administration de Villes de France

Ce mercredi, les élus du Conseil d'administration de *Villes de France* se sont réunis par visioconférence pour faire le point sur les sujets d'actualité.
Concernant la situation sanitaire, l'établissement de publics prioritaires pour la vaccination a été évoquée. Avec la montée en puissance de la vaccination dans les prochaines semaines, une souplesse est souhaitée pour les collectivités locales vis-à-vis des agents qui sont en contact avec le public. Un point a également été réalisé sur l'acceptabilité du vaccin Vaxzevria (nouveau nom d'AstraZeneca). En effet, sur certains territoires, le taux de refus commence à être important avec un risque de devoir rendre des doses car non-utilisées.
Puis, les élus sont revenus sur le déploiement des centres de vaccination et le coût financier pour les collectivités locales. Dans l'attente d'un cadre national qui sera bientôt défini, une vigilance est apportée sur la capacité de répondre à l'accélération des vaccinations en termes de moyens humains. En effet, l'augmentation du nombre de lignes va devoir nécessiter une nouvelle réorganisation des services et des agents, déjà fortement mobilisés dans les centres.
Enfin, le Conseil d'administration a débattu du positionnement de *Villes de France* concernant la tenue des élections départementales et régionales en juin prochain suite à la consultation par le Premier ministre des associations d'élus sur le sujet. De nombreuses contraintes et conditions ont été relevées pour permettre le bon déroulement de ce moment démocratique. Une copie du courrier de réponse de *Villes de France* va être envoyée aux adhérents de l'association.

SÉCURITÉ-PRÉVENTION

Entretien entre Caroline Cayeux et Frédéric Veaux, DGPN

Dans le cadre de la politique de renforcement des relations entre la Police Nationale et les élus locaux, Frédéric Veaux, Directeur Général de la Police Nationale (DGPN) en exercice depuis un peu plus d'un an, a rencontré ce jeudi 8 avril Caroline Cayeux, maire de Beauvais et présidente de *Villes de France*, pour s'entretenir des enjeux de sécurité du quotidien et de prévention de la délinquance.
Au menu de cet échange fourni en remontées de terrain, ont été abordés le dernier Panorama des polices municipales dans les *Villes de France*, l'efficacité de la réponse pénale, la nécessité de renforcer les moyens de la police du quotidien dans les villes moyennes, et l'enjeu du redéploiement des agents de police, sur le terrain, avec l'allègement parallèle et nécessaire des lourdeurs administratives.
Frédéric Veaux s'est engagé à poursuivre ces relations institutionnelles avec *Villes de France*, et avec les autres associations d'élus, notamment dans le cadre des discussions en cours concernant le Beauvau de la sécurité.

ENVIRONNEMENT

Focus sur… la transition écologique dans les Villes de France : Trois questions à Frédéric Leturque

La transition écologique fut au cœur des campagnes municipales et va faire l'objet de nouveaux projets dans les villes de taille moyenne et leurs intercommunalités. Le plan de relance crédite 30 milliards d'euros pour la transition écologique dont de nombreux crédits pour les territoires comme les 1,3

milliards d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités. Les futurs contats de relance et de transition écologique (CRTE) porteront l'appui de l'Etat aux projets de territoire. Ondes urbaines, newsletter de l'association Villes de France, revient sur les enjeux de transition écologique portés par les maires de villes moyennes et les présidents d'intercommunalités.

Trois questions à Monsieur Frédéric Leturque, maire d'Arras, président de la Communauté Urbaine d'Arras

Quels sont selon vous les enjeux majeurs de la transition écologique dans les villes moyennes et leurs intercommunalités ?
La transition écologique est, pour nous, une priorité qui intègre l'ensemble de nos politiques publiques. C'est un pilier de mandat et, en interne, ce sujet est travaillé en transversalité. Les services et les élus de la Ville et de la Communauté urbaine d'Arras sont pleinement engagés, avec un devoir d'exemplarité. Mais, cette transition ne doit pas s'imposer aux habitants. Elle doit être naturelle et positive. Le territoire se doit d'être résilient pour impulser une nouvelle dynamique écologique avec une obligation de résultat pour réduire notre empreinte écologique.

Pouvez-vous présenter une initiative de votre collectivité que vous souhaiteriez partager ?
Nous avons engagé depuis quelques années la transformation d'une ville minérale à une ville plus végétale. Pour réaliser cet objectif ambitieux, nous menons un travail collectif où les habitants sont au cœur du projet. Nous avons, par exemple, actualisé et renforcé le dispositif « *Verdissons nos murs* » en fournissant une aide logistique gratuite aux habitants pour la plantation d'une plante grimpante et verdir les façades du centre-ville notamment. Nous nous employons, également, en lien avec les parents d'élèves, à aérer les cours d'école en les verdissant et en plantant des arbres fruitiers. Nous avons l'ambition de déployer ces arbres à l'échelle de la Ville dans le cadre d'un projet « *Ville comestible* » porté au Budget participatif. Enfin, les services de la Ville, notamment les centres sociaux, organisent régulièrement des plantations participatives en associant les riverains comme au Jardin du Rietz et au Square Méric.

En tant qu'élu local, quelles sont vos attentes vis-à-vis des institutions pour faciliter la transition écologique dans les territoires ?
L'Etat doit pouvoir soutenir les Villes moyennes en matière de transition écologique car elles sont un atout essentiel, en termes de cadre de vie, de commerces accessibles sans voiture et de réduction de gaz à effet de serre. Pour appuyer cette transition, nous avons besoin de financements mais aussi d'un soutien en matière d'ingénierie et de méthodologie avec par exemple des expertises thématiques, un accès plus facile aux réseaux d'acteurs, des méthodes d'accompagnement aux projets.

FINANCES

La répartition 2021 des dotations de l'Etat est en ligne

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales vient de publier ce vendredi 2 avril, les attributions individuelles de dotation globale de fonctionnement (DGF) versées en 2021 par l'Etat aux communes, aux EPCI à fiscalité propre intercommunalités et aux départements. Il s'agit de la principale dotation versée par l'Etat au profit des collectivités territoriales. Sont également publiées les attributions au titre de la dotation « *élu local* » (DPEL), qui permet de financer la vie démocratique locale.
L'enveloppe globale de DGF est inchangée et se situe à 27 milliards d'euros. Comme chaque année, des redéploiements (écrêtements et péréquation) ont lieu au sein de cette enveloppe afin de tenir compte des dynamiques démographiques, des écarts de richesse ou encore des inégalités de charges entre collectivités.
La loi de finances pour 2021 a prévu une augmentation de 180 millions d'euros des dotations de péréquation (dotation de solidarité rurale, dotation de solidarité urbaine). Les intercommunalités, en particulier les communautés de communes, continuent pour leur part de bénéficier du rattrapage engagé il y a deux ans sur la réforme de la dotation des EPCI à fiscalité propre d'intercommunalité, qui progresse de 30 millions d'euros.
D'après la DGCL, ces redéploiements resteraient soutenables : ainsi, pour plus de 80% des communes, la variation d'attribution par rapport à 2020 représente moins de 1% de leurs recettes réelles de fonctionnement, et 92% moins de 2% de ces recettes. Ces proportions sont supérieures à celles constatées l'année dernière (72% et 87%). La DGF affiche donc globalement plus de stabilité cette année.

Retrouvez les dotations en ligne

Poursuite des travaux sur l'impact de la crise
A noter que le Gouvernement s'est engagé à ce que les travaux d'évaluation de l'impact de la crise sur les budgets locaux se poursuivent afin d'identifier si certaines collectivités locales connaîtraient, malgré tout, d'importantes difficultés financières nécessitant des solutions complémentaires.
Le Gouvernement s'est par ailleurs engagé à ce que les travaux d'évaluation de l'impact de la crise sur les budgets locaux se poursuivent afin d'identifier si certaines collectivités locales seraient, malgré tout, confrontées à des difficultés financières importantes nécessitant une réponse spécifique.

Pour plus d'information :
- Lien vers la cartographie pour les communes
- Lien vers la cartographie pour les EPCI
- Lien vers la cartographie pour les départements

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Sénat adopte le projet de loi portant réforme de la formation des élus locaux

Ce jeudi 8 avril, le Sénat a adopté le projet de loi ratifiant deux ordonnances du 20 et 27 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux. Ces textes de loi poursuivent trois objectifs : faciliter l'accès à la formation, assurer la soutenabilité du fonds DIFE (droit individuel à la formation des élus locaux) et rénover la gouvernance du système de formation ; renforcer la qualité des formations dispensées.
Suite au rapport de Françoise Gatel (Union Centriste – Ille-et-Vilaine), le Sénat a adopté plusieurs amendements en commission puis en séance publique :
- Renforcer les garanties relatives aux droits des élus à la formation, en rétablissant la possibilité de cumul du DIFE sur toute la durée du mandat des élus, en élargissant les possibilités d'abondements complémentaires de l'État, de Pôle emploi ainsi que d'autres collectivités territoriales afin de financer au titre du DIFE des formations de réinsertion professionnelle, et en permettant aux élus locaux de s'inscrire, dès la première année de leur mandat et gratuitement, à des modules de formation;
- Préserver les droits acquis à la formation des élus.
- Permettre la fixation d'un plafond global d'accumulation des droits individuels à la formation, selon des modalités déterminées par décret en Conseil d'État ;
- Fixer le montant annuel des droits des élus pour une période de trois ans à compter de 2023 ;
- Encadrer des formations aux élus locaux avec l'impossibilité de sous-traiter la prestation d'une action de formation à un organisme de formation ne disposant pas d'agrément. Par exception, il serait néanmoins possible aux organismes de formation agréés de sous-traiter à un formateur individuel non agréé disposant d'une expertise spécifique des actions de formation ;
- Introduire un mécanisme de conversion en euros des heures dont disposent les élus locaux au titre de leur droit individuel à la formation des élus locaux (DIFE).
Engagé en procédure accélérée, le texte est désormais à l'Assemblée nationale avant une possible réunion de la commission mixte paritaire.

Retrouvez le dossier législatif

ENVIRONNEMENT

Nouveau guide du CEPRI à destination des élus locaux sur le risque inondation

En parallèle de la mission lancée par la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, pour moderniser en profondeur les dispositifs d'acculturation aux risques afin de permettre une sensibilisation plus large du grand public via une information adaptée à chaque territoire, le CEPRI (Centre européen de prévention des inondations, dont est membre *Villes de France*) apporte aux collectivités, et spécialement aux élus des villes et des intercommunalités, une nouvelle contribution aux réflexions en matière de gestion du risque d'inondation, par la publication d'un rapport sur les outils de sensibilisation. La loi du 22 juillet 1987 a instauré le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Cette information du citoyen se fait à minima par les dispositifs réglementaires de sensibilisation au risque, dans lesquels est investie la plus grosse part des moyens dédiés à l'information préventive. Ce sont le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), les repères de crue, les réunions publiques, l'affichage et l'Information Acquéreur Locataire (IAL). Toutefois, ces dispositifs réglementaires restent encore généralement peu connus des populations qui ont donc une perception très partielle des risques qu'elles encourent. Le CEPRI a constitué un panorama des outils de communication dédiés au risque inondation dans une volonté tant préventive que réactive. Cet inventaire a permis de dresser un état des lieux par type d'initiatives en fonction de leur porteur, de leur destinataire, de leur contexte, de leur coût, de leur montage, de leurs canaux de diffusion, de leur fréquence, etc... Le CEPRI souhaite à travers cette publication, fournir des outils techniques et méthodologiques, partager des retours d'expérience et identifier des bonnes pratiques, afin d'aider les territoires à bâtir une solide stratégie de sensibilisation au risque d'inondation.

- Le rapport est disponible ici
- Les fiches (avec 137 fiches à télécharger)

ATTRACTIVITÉ

Le Prix Territoria 2021 est lancé

L'Observatoire national de l'innovation publique Territoria lance son Prix 2021. Ouvert à toutes les collectivités territoriales, aux intercommunalités, aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale et à tous les syndicats regroupant ces structures publiques, ces récompenses permettent de mettre en avant les bonnes pratiques sur les territoires. Tous les domaines de l'action publique locale sont visés.
A l'issue du dépôt des candidatures, prévu le 1er juillet 2021, un comité d'experts sera chargé d'une présélection des dossiers selon les critères Territoria avant un examen de ces derniers en octobre prochain par le jury du Prix Territoria 2021, dont *Villes de France* est membre.

Toutes les informations sur les candidatures sont disponibles ici

INSTITUTIONS

Découvrez le dernier rapport annuel de l'Observatoire SMACL

Le rapport sur le risque pénal des acteurs publics locaux constitue une source d'informations précieuse et incontournable pour les acteurs du monde territorial et de la vie publique. *Villes de France* est notamment partenaire de cet Observatoire des risques de la vie territoriale. L'édition 2020 du rapport révèle des enseignements intéressants, dont voici les principales conclusions :

Un début de mandat plutôt clément
L'année 2014, année électorale, a été une année record en termes de mise en cause pénale (430 élus mis en cause) et cette tendance s'est maintenue jusqu'en 2016. Les faits reprochés aux élus concernaient notamment des diffamations en période électorale. L'année 2020 est à cet égard scrutée avec attention. Selon les premières données, l'Observatoire SMACL estime que ce sont moins de 200 élus locaux qui devraient être poursuivis au cours de cette année, même si ces chiffres doivent être encore consolidés. L'Observatoire utilise une méthode de recensement des décisions de justice a posteriori (à l'issue du prononcé du jugement et de la publication de celui-ci). Les données observées pour 2020 vont donc évoluer.

Le taux de mise en cause des élus reste marginal
Au 1er janvier 2020, la France comptait 565 833 élus locaux (selon la DGCL, *« Les collectivités locales en chiffres 2020 »*). Si l'on rapporte le nombre de poursuites contre les élus locaux à ce chiffre, cela donne un taux de mise en cause pénale de 0,302% toutes infractions confondues. Ce taux est plus faible encore pour les fonctionnaires territoriaux.

Les collectivités peuvent aussi être poursuivies
Le nombre de poursuites pénales contre les collectivités territoriales ou leurs établissements publics, en qualité de personnes morales, suit la même tendance à la hausse que celle des élus locaux (hausse d'un peu plus de 30% de poursuites). Le taux de condamnation des collectivités est cependant moins important que celui constaté pour les élus ou fonctionnaires puisque sept procédures sur dix ne se soldent pas par une condamnation.

Les atteintes à la probité, toujours en première place
Les manquements au devoir de probité constituent toujours le premier motif de poursuites et de condamnations des élus locaux comme des fonctionnaires territoriaux. Les poursuites de ce chef contre les élus locaux sont stables sur les deux dernières mandatures (+1,3%), mais enregistrent une baisse s'agissant des fonctionnaires territoriaux (-13%).

Lire et télécharger la publication

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi